**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise

Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

**Band:** 54 (1946)

Heft: 1

Vereinsnachrichten: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 29.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

6.

Après celui-ci viendra
Un autre, je le soupçonne,
Et ce dernier cèdera
A quelqu'autre la couronne.
Ainsi donc, mes chers amis,
Respectueux et soumis,
Quelque maître qu'on nous donne,
Nous répéterons encor:
Adhérons d'abord (bis)
Nous verrons après si nous avons tort.

## SOCIÉTÉ VAUDOISE D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

Séance du samedi 17 novembre 1945, au Palais de Rumine, à Lausanne.

A 15 h., M. Marius Perrin, président, ouvre la séance devant plus de cent vingt personnes; il excuse quelques absents et procède à l'admission de quatre nouveaux membres: M<sup>11</sup>e Betty Lugrin, bibliothécaire à Lausanne, M. Marc Chapuis, avocat à Lausanne, M. Louis Hafen, ancien négociant à Lausanne et l'Agence télégraphique (M<sup>11</sup>es Bonard), à Lausanne.

M. David Lasserre, sous prétexte de réfuter un article de journal qui lui a déplu, s'efforce de détruire une légende; les historiens ne sauraient trop l'en féliciter et l'en remercier. Cette légende concerne Les Bernois et la cathédrale de Lausanne; elle fait grief à Berne non pas seulement d'un pillage fort regrettable, mais d'avoir contraint les Lausannois à changer le nom de leur église et, ce qui est plus grave, d'avoir mal veillé à son entretien et d'en avoir même projeté la démolition. Quant au pillage, les faits sont patents et l'on a pu estimer à six cent cinquante mille francs d'aujourd'hui la valeur des objets volés; mais il convient de se reporter en 1536, de ne pas oublier que Berne et l'évêque de Lausanne étaient en guerre l'un contre l'autre, que la

prise du butin était du droit normal du vainqueur et que le caractère sacré de certains objets ne pouvait alors arrêter des réformés portés au contraire, tant était grave la rupture entre les deux confessions, à les regarder comme particulièrement impies. Et si la ville de Lausanne demanda à Berne — vainement d'ailleurs — sa part du butin, ce n'était point pour sauver quelques pièces du trésor; c'était qu'elle avait besoin d'argent pour couvrir les frais de travaux effectués aux murailles de la ville! Quant au nom, jamais LL.EE. n'ont proscrit officiellement celui de cathédrale, mais celui de Notre-Dame seulement, inadmissible pour un sanctuaire devenu protestant, pour une population convertie à la Réforme.

Le troisième reproche adressé aux Bernois est moins fondé encore. L'entretien de la cathédrale de Lausanne était entièrement à la charge de Berne, qui s'était saisie de tous les biens de l'évêque et du chapitre, et non point à celle de la ville de Lausanne, qui s'en souciera toujours fort peu. Si l'on veut bien remonter aux sources, dont les Archives ne sont point avares, on constate que, de 1536 à 1750, la cathédrale est l'objet de dix réparations successives, sans compter les grosses reconstructions qui suivirent les incendies de 1657 et de 1674. Le Grand Conseil bernois n'est ni avare, ni mesquin: sur les rapports de la « Baucommission », il vote à trois reprises, de 1766 à 1774, cent mille francs pour la restauration du monument que le colonel J.-B. Sinner considère comme « le plus beau peut-être des terres de LL. EE. ». S'il est parlé alors de sa démolition, c'est qu'une minorité, au sein du Grand Conseil de Berne, s'est demandé un moment s'il ne serait pas indiqué de construire à sa place une église plus petite, et cela autant pour des raisons d'économie que parce que l'édifice ne répondait pas aux besoins de la paroisse de la Cité, désireuse d'avoir un temple plus confortable, mieux adapté à sa fonction. Et si l'on songe que l'opinion de Jean-Jacques Rousseau — « Les monuments gothiques sont là pour l'éternelle honte de ceux qui les ont construits » est exactement celle de son époque, on ne saurait montrer trop de reconnaissance à la majorité du Grand Conseil bernois, qui ne voulut pas prendre cette demande en considération et nous a conservé notre belle cathédrale.

M. Eugène Mottaz rappelle lui aussi des événements mal connus, que des documents inédits, des lettres de Frédéric-César de Laharpe en particulier, remettent à leur vraie place, une des plus importantes peut-être de notre histoire. Sa remarquable communication sur *Une république mort-née: la République rhodanique*, montra comment, au travers de la lutte sourde qui opposait Laharpe et Desportes, le canton de Vaud est devenu suisse. Elle sera publiée dans la *Revue d'histoire suisse*, où les auditeurs de M. Mottaz seront heureux de la retrouver.